

Le « nouveau concept stratégique de l'Otan » : assurer la défense des « sociétés modernes »

Nils Andersson

Ancien éditeur, spécialiste de questions géopolitiques et des relations internationales, membre du Conseil scientifique d'ATTAC, dernière publication : Une autre ONU pour un autre monde (Éditions Tribord).

L'un des principaux objectifs du 24^e sommet de l'Otan à Lisbonne ¹ est l'adoption d'un nouveau concept stratégique. Sa raison d'être étant contestée à la fin de la guerre froide, en 1991, un premier « nouveau concept stratégique » est adopté dans le but d'assurer la pérennité de l'Otan. Le déchiement de l'ex-Yougoslavie va servir, alléguant des carences de l'Europe, à « légitimer » la nouvelle fonction affichée : assurer sur le continent européen la stabilité du nouvel ordre mondial.

En 1999, le deuxième « nouveau concept stratégique de l'Otan » fixe comme objectif de « sauvegarder – par des moyens politiques et militaires – la liberté et la sécurité » de l'Amérique du Nord et de l'Europe, c'est-à-dire de devenir le bras armé des intérêts occidentaux et de l'économie de marché. Son rôle n'est plus dès lors limité à son cadre historique euro-atlantique. Le 11 septembre² va concrétiser cette stratégie et marquer le passage, avec la guerre d'Afghanistan, à une Otan globalisée.

Quel est le troisième « nouveau concept stratégique » de l'Otan ? Un « groupe des sages » est créé pour son élaboration en septembre 2009 ; ce groupe d'experts est placé sous la présidence de Madeleine Albright qui fut secrétaire d'État de Clinton et sous la vice-présidence de Jeroen van der Veer, ancien PDG de Royal Dutch Shell. Parfaite illustration d'une Otan instrument militaire de l'idéologie atlantiste et protectrice des intérêts économiques des transnationales. Ce groupe des sages a publié un rapport : « Otan 2020, une sécurité assurée, un engagement dynamique » qui précise les orientations stratégiques du traité de l'Atlantique Nord pour la décennie à venir.

Quelles sont les menaces considérées comme prioritaires? Toujours la menace terroriste, la piraterie et la prolifération nucléaire, mais d'autres priorités sont fixées: se défendre contre les risques de cyberattaques qui peuvent provoquer la paralysie d'un pays (la meilleure des défenses étant l'attaque, l'Otan profile la guerre cybernétique), et assurer la sécurité des voies d'approvisionnement maritimes ou par pipelines. Le rapport précise que «l'Otan a tout intérêt à protéger les axes vitaux qui alimentent les sociétés modernes». On ne peut être plus clair: le rôle du traité de l'Atlantique Nord est d'assurer la sécurité énergétique et l'approvisionnement de moins de 15% de la population mondiale.

Il est aussi demandé de prendre en compte la pauvreté, la faim, l'eau, les mouvements migratoires, le changement climatique, non pas pour résoudre ces fléaux et menaces mais pour les sources de crises et de troubles qu'ils représentent. Bras armé du néolibéralisme, l'Otan doit aussi servir à réprimer les peuples qui luttent pour leur survie.

Trois missions principales sont fixées à l'Otan. La première rappelle ce qui est à son fondement depuis sa création en 1949: «défendre contre toute menace d'agression d'où qu'elle vienne» les pays membres de l'Alliance (article 5 du Traité). Il est évident qu'en raison des nouveaux rapports de force mondiaux, des crises financières, économiques et sociales, le nouveau concept stratégique ne peut se limiter à un simple rappel des principes fondateurs et que cela influe sur les objectifs, la stratégie et la structure de l'Alliance.

Il est en particulier confirmé que l'Otan doit être dotée de «capacités expéditionnaires pour des opérations militaires au-delà de la zone du Traité»: on conforte donc sa «mission» d'intervention partout dans le monde où les intérêts bien compris «des sociétés modernes» seront menacés. M^{me} Albright a d'ailleurs précisé, dans une lettre à l'Otan, que cette proposition va «bien au-delà de ce qui était envisagé» dans la précédente version du «concept stratégique». Un triptyque la résume: réaliser des missions globales, de portée globale, avec des partenaires globaux.

L'échec de la guerre d'Afghanistan et de la guerre d'Irak, les conséquences de la crise financière auxquelles est confrontée l'Otan sont des réalités qui pèsent sur le nouveau concept stratégique adopté à Lisbonne. D'où, pour être en mesure de mener des opérations globales de portée globale, l'importance accordée au troisième volet du triptyque: les partenaires globaux. Ainsi, pour être en mesure d'intervenir tous azimuts, renforcer la coopération avec d'autres partenaires que les membres de l'Otan devient l'axe central du nouveau concept stratégique.

La première étape de ce processus a été l'élargissement de l'Otan sur le continent européen en intégrant des pays de l'Europe centrale et orientale. Avec l'adhésion de 12 nouveaux membres depuis 1999, elle a pratiquement

doublé de taille. Mais, aujourd'hui, la voie de la globalisation retenue par l'Otan est, plus que l'intégration, celle des partenariats.

Quels sont ces partenariats ? Leur énumération permet de comprendre la toile tissée par l'Otan dans la zone euro-atlantique et hors de celle-ci :

- le partenariat pour la paix regroupe les pays européens ou de l'ex-Union soviétique d'Europe et d'Asie, non membres de l'Otan, couvrant ainsi l'ensemble du continent ;
- le partenariat avec l'Union européenne, considérée comme un partenaire stratégique global de l'Otan. Le concept stratégique prévoit, dans le cadre des dispositions du traité de Lisbonne, de créer une agence Otan-UE des capacités de défense et un partenariat véritablement complet « sur le principe de la réciprocité... englobant l'ensemble des activités mutuelles des deux institutions » ; autrement dit, d'assujettir l'Europe de la défense aux États-Unis – dont le budget militaire représente 80 % des budgets de l'ensemble des États membres de l'Otan. Dans un monde néolibéral, disposer de 80 % du capital d'une société ou d'une institution, c'est détenir le pouvoir ;
- le partenariat avec l'Onu, qui sert à légitimer des opérations de l'Otan en lui transférant des prérogatives de l'Onu inscrites dans la charte des Nations unies, en violation de celle-ci, comme c'est le cas en Afghanistan ;
- le partenariat avec l'OSCE ³, qui joue un rôle politique important dans le Caucase et dans les Balkans, suite à l'implosion de l'ex-Yougoslavie ;
- le partenariat avec la Russie, bien que les relations soient souvent tendues, l'Otan restant considérée par Moscou comme un organisme dirigé contre elle (cf. les questions des missiles antimissiles ou celles du Caucase). Le rapport des experts accorde une grande attention à la relation avec la Russie et on y relève qu'elle se montre « disposée à soutenir le transport aérien et terrestre des approvisionnements pour les forces de l'Otan en Afghanistan » ;
- les partenariats avec l'Ukraine et la Géorgie. Le rapport des sages précise que malgré l'opposition de la Russie, l'élargissement de l'Otan à l'Ukraine et à la Géorgie reste d'actualité et qu'il est toujours en cours d'examen ; toutefois, le nouveau gouvernement ukrainien n'étant plus demandeur, la tension autour de cette question s'en voit réduite.

À ces partenariats qui couvrent, au-delà des 28 États membres de l'Otan, l'ensemble de la zone euro-atlantique, viennent s'ajouter des partenariats ou des alliances *ad hoc* hors zone comme :

- le Dialogue méditerranéen, réunissant la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie et... Israël, qui tiennent des réunions communes au niveau des ministres de la Défense, un des objectifs étant l'interopérabilité des forces armées de ces pays ;
- l'Initiative d'Istanbul, à laquelle participent le Bahreïn, le Qatar, le Koweït et les Émirats arabes unis, avec un objectif semblable à celui du Dialogue Méditerranéen.

Au-delà de ces partenariats, la toile de l'Otan s'étend à des «partenaires d'opérations». Ainsi le rapport Albright souligne que 18 pays non membres de l'Otan participent aux opérations en Afghanistan, que «l'Australie fournit en fait plus de troupes que la moitié des Alliés, que la Nouvelle-Zélande apporte également une grosse contribution, que la Corée du Sud s'est engagée à déployer un contingent non négligeable...». S'ajoutent le concours du Japon, de l'Inde, de l'Indonésie, les liens établis en Afrique et en Amérique latine. Il est aussi précisé que la Chine participe à des patrouilles communes de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden.

S'il ne s'agit pas du passage à une Otan planétaire, que certains préconisent, ces partenariats et alliances *ad hoc* couvrent les zones de guerres et d'instabilité majeures et cette toile est considérée dans la stratégie globale de l'Otan comme une priorité pour assurer militairement la défense des intérêts financiers, économiques et étatiques euro-atlantiques et, plus largement, de l'économie de marché.

Troisième mission, les interventions militaires pour «assurer la sécurité internationale.» On ne peut qu'être stupéfait de constater que le rapport des experts ne tire aucune conséquence de l'échec de la guerre en Afghanistan. On y lit en effet: «Aujourd'hui, si l'Otan n'existait pas, l'Afghanistan aurait pu retomber sous la coupe des talibans...»!!! Un tel refus de l'évidence est confondant.

Toutefois, l'échec étant là, le rapport propose qu'à l'avenir, l'Otan combine dans une «approche globale» les approches militaires et civiles, en ayant recours au «savoir-faire dans le domaine civil» des institutions internationales ou des ONG. Le concept d'interventions militaro-civiles représente une dangereuse confusion entre interventions militaires et humanitaires en amenant les populations à confondre l'action humanitaire avec celle des armées occupantes. Bien que ces effets pervers soient connus et dénoncés, la leçon tirée de la guerre d'Afghanistan n'est pas le développement économique et social, ni la rupture avec la logique du conflit de civilisations, mais bien le fait d'avoir recours à la stratégie du déploiement d'un parapluie civil pour couvrir des actes de guerre!

Le rapport apporte d'autres précisions sur la stratégie globale fixée à l'Otan pour les dix années à venir. Concernant le retrait des armes nucléaires stationnées en Europe, ses conclusions sont sans ambiguïté. La stratégie de dissuasion demande le maintien de la composante nucléaire; aucun plan de désengagement du dispositif étasunien en Europe n'est envisagé et le groupe d'experts s'est prononcé contre tout retrait unilatéral. Plus encore, la défense antimissile est considérée comme «une mission militaire essentielle» et il est précisé que les missiles antimissiles qui seront déployés «seront beaucoup plus efficaces... que ceux qui étaient prévus initialement.» Stratégiquement,

leur déploiement est considéré comme renforçant le principe de l'indivisibilité de la sécurité euro-atlantique et signifie donc une emprise militaire plus forte encore des États-Unis sur le continent européen. Entendons à ce propos ce qu'a déclaré Anders Fogh Rasmussen, secrétaire général de l'Otan, au Comité militaire central de l'Otan : « J'estime que le moment est venu pour que nous allions de l'avant et pour que nous fassions de la défense antimissile une véritable mission de l'Alliance. Tel est mon objectif pour le sommet de l'Otan à Lisbonne. »

Sur le plan de la structure organisationnelle de l'Otan, un commandement unifié de l'Otan est une demande récurrente et il est précisé que « dans toute la mesure du possible, les forces militaires de l'Otan devraient opérer dans une chaîne de commandement unifiée. » De nouvelles étapes sont franchies vers cet objectif. Ainsi la force d'opérations spéciales sera dotée d'un état-major multinational. Dans la même voie, la création de formations multinationales ayant un commandement unifié est demandée ; ceci va à l'encontre de l'un des arguments évoqués pour le retour de la France dans le commandement militaire intégré, qui était d'obtenir que l'Union européenne crée un quartier général européen capable de planifier les opérations militaires de l'Union européenne. C'est clairement une option inverse qui est préconisée, celle d'un quartier général euro-atlantique.

Les effets de la crise financière et économique sont là et le rapport qualifie les problèmes d'ordre budgétaire de l'Otan de « facteur de faiblesse ». Ainsi, il est relevé que seuls 6 membres sur 28 consacrent plus de 2% du PIB (seuil exigé) à leur budget de défense, que moins de la moitié des États remplissent les objectifs de déployabilité fixés dans la directive politique globale qui prévoit qu'au moins 50% des forces terrestres des pays membres sont projetables—dont 10% dans des opérations prolongées de l'Otan—ou que 20% de leur budget de défense soient consacrés aux investissements (notamment à l'achat d'armes « *high tech* » ou aux moyens de renforcement de l'interopérabilité des armées). Ayant fait ces constats, les experts demandent purement et simplement qu'il soit mis fin à la baisse des dépenses militaires.

Dans le rapport qui fonde la stratégie de l'Otan jusqu'en 2020, il est un mot qui n'est jamais mentionné, auquel il n'est nulle part fait allusion : le mot *peuple*. Il est donc plus que jamais important que les peuples rappellent leur existence aux experts, aux états-majors, aux politiques, aux idéologues atlantistes et qu'ils expriment leur opposition à l'Otan et à ses objectifs militaires ; que les peuples demandent la dissolution de l'Otan et le respect de l'article 1 de la charte des Nations unies, fondée sur une vision multilatéraliste du monde, précisant que seules les forces de l'Onu sont habilitées à « réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ». Au contraire de ce qui est écrit en conclusion du rapport, l'Otan ne répond pas à « des besoins immuables » ; le

seul besoin immuable des peuples est une politique de paix et non une logique de guerre.

Notes

1. Les 19 et 20 novembre 2010.
2. NDLR : les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis.
3. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.